

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

► **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale, rubrique 2980-1 de la nomenclature des ICPE, concernant la création d'un parc éolien – Parc éolien de la Vallée Ferron - constitué de 2 aérogénérateurs (modèle non arrêté) et d'1 poste de livraison électrique

► **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : commune de Les Villages Vovéens

► **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SAS VILLAGES VOVÉENS ÉNERGIE dont le siège social est situé 12, rue Martin Luther King – 14280 SAINT-CONTEST

► **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 33 jours, du lundi 16 juin 2025 à 9h00 au vendredi 18 juillet 2025 à 16h30.

► **LE DOSSIER** : Les pièces du dossier, version papier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairie de Les Villages Vovéens, aux jours et heures d'ouverture au public, les lundis, mardis et jeudis de 8h15 à 12h et de 13h15 à 17h30, les mercredis de 8h15 à 12h et de 14h à 16h et les vendredis de 8h15 à 12h et de 13h15 à 16h30.

Le dossier est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-de-la-vallee-ferron>. Le dossier sera également consultable depuis le site internet de la préfecture : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/en-cours> et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique, pendant les horaires d'ouverture au public.

Les avis émis par les conseils municipaux des 8 communes mentionnées plus bas ainsi que ceux des conseils communautaires des communautés de communes Cœur de Beauce et de la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

► **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Madame Elisa FRELAUT, Cheffe de Projet éolien – mail : elisa.frelaut@jpee.fr

► **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur Jean-Pierre GÉRARD,, ancien directeur qualité client global monde du groupe Continental, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public au lieu, jours et heures suivants :

DATES	HEURES	LIEU
lundi 16 juin 2025	de 9h00 à 12h00	Mairie de Les Villages Vovéens 5, rue Roger Gommier
Samedi 28 juin 2025	de 9h00 à 12h00	
vendredi 18 juillet 2025	de 14h30 à 16h0	

Monsieur Jean-Paul PUYFAUCHER, Chargé de mission auprès du médiateur EDF, en retraite, est nommé en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

► **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairie de Les Villages Vovéens, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairie de Les Villages Vovéens (observations et propositions orales ou écrites);
- par voie postale, adressées à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Les Villages Vovéens 5, rue Roger Gommier 28150 Les Villages Vovéens ;

les observations remises ou adressées par voie postale au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête ouvert en mairie de Les Villages Vovéens ;

- aux adresses électroniques suivantes : projet-eolien-de-la-vallee-ferron@mail.registre-numerique.fr ou

<https://www.registre-numerique.fr/projet-eolien-de-la-vallee-ferron>

les contributions transmises par courriel seront visibles par tous.

► **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES :**

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Les Villages Vovéens (commune d'implantation du projet), Allonnes, Beauvilliers, Boisville-la-Saint-Père, Eole-en-Beauce, Moutiers, Prasville et Ymonville (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-Loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/>

► **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, le Préfet d'Eure-et-Loir accordera, par arrêté motivé, la décision d'autorisation environnementale assortie de prescriptions ou refusera le projet.